



SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 avril 2021 à 19 h 30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2021-03-0022 pour l'obtention d'un permis de construction (# 2021-03-0072) d'une maison pour travailleurs agricoles.

Cette demande a pour but d'autoriser une distance de 2,44 mètres entre la maison et le bâtiment agricole existant, de type serre, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185 de l'article 151, paragraphe 1, les bâtiments accessoires agricoles doivent être situés à 10 mètres d'un bâtiment d'usage résidentiel.

Cette demande est localisée au 2395, rue Principale, Saint-Michel (lot 3 992 936 du cadastre du Québec), dans la zone A-7.

Toutes personnes ou organismes intéressés peut envoyer, par courriel à greffe@mst-michel.ca ou par la poste tout en respectant les délais requis, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 25^e jour du mois de mars 2021.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)